

ASSURANCE-VIE INTENCIAL LIBERALYS VIE



Une marque APICIL

FAITES FRUCTIFIER VOTRE ÉPARGNE ! POUR LE LOGEMENT ET L'INSERTION DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Les contrats d'assurance vie sont des contrats d'épargne composés d'un support dit "en euros" sécurisé, mais également de support financiers de diversification dits "unité de compte".

Au titre de ces unités de compte, le contrat Liberalys Vie intègre le FCP SOLIDARITE HABITET ET HUMANISME.

L'ASSURANCE-VIE : UN INVESTISSEMENT SOLIDAIRE

Ce contrat INTENCIAL LIBERALYS VIE permet d'épargner tout en contribuant à loger et accompagner les plus démunis aux côtés d'Habitat et Humanisme. Il intègre le FCP Solidarité Habitat et Humanisme qui investit dans les entreprises solidaires agréées ESUS dont la Foncière Habitat et Humanisme et Entreprendre pour Humaniser la Dépendance.

Investir dans le FCP permet de renforcer nos moyens d'agir pour construire et rénover des logements pour les plus fragiles d'entre nous.

Un Investissement de Partage

L'association bénéficiera au titre de l'investissement dans le FCP du partage de 25% des coupons et dividendes générés, et de 40% des frais de gestion du FCP.

Grâce à un partenariat développé avec Apicil, l'assureur du contrat d'assurance-vie, notre mouvement bénéficiera d'une rétrocession partielle des frais de gestion et de souscription.

Grâce à plus de 600 souscripteurs d'assurance vie solidaire, notre Mouvement finance des actions d'accompagnement en vue d'agir pour la réinsertion et la création de liens sociaux.

SOUSCRIRE À UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE LIBERALYS VIE

Un placement souple adapté à différents moments de vie :

- Pour réaliser un projet : acquisition d'un bien immobilier, préparation à la retraite...
- Pour diminuer l'imposition de vos placements
- Pour mieux transmettre à vos proches
- Pour bénéficier d'une grande disponibilité dans l'utilisation de votre épargne
- Pour donner plus de sens à votre épargne

Ce contrat vous fait bénéficier d'avantages fiscaux :

- Au titre de la plus value / des intérêts générés car vous n'êtes pas fiscalisé à l'impôt sur le revenu en l'absence de retrait et vous bénéficiez d'un abattement sur les rachats (retraits) après 8 ans.
- En cas de transmission pour cause de décès, grâce à un régime fiscal dérogatoire, particulièrement intéressant avant 70 ans.

Plus d'informations sur les avantages fiscaux sur la page suivante

ASSURANCE-VIE INTENCIAL LIBERALYS VIE



Une marque APICIL

UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

En cas de retrait, c'est-à-dire de demande de remboursement partiel ou total :

=> Les revenus (intérêts ou plus-values) des contrats souscrits jusqu'au 26 septembre 2017 ou ceux (postérieurs) dont l'encours est inférieur à 150 000€ : prélèvement au titre de l'IR dont le taux dépend de la date de souscription du contrat : 35% avant 4 ans, 15% entre 4 et 8 ans, 7,5% après 8 ans, et soumissions aux prélèvements sociaux de 17,2% (soit au total : 52,2%, 32,2% ou 24,7%).

=> Les revenus des contrats souscrits à compter du 27 septembre 2017 et dont l'encours cumulé (tous contrats confondus, appréciés par personne) excède 150 000€ sont soumis au Prélèvement Forfaitaire unique de 30%.

En cas de décès :

Les contrats souscrits après le 20/11/91 bénéficient d'un régime particulier en matière de droits de succession, étant rappelé que les conjoints survivants ou pacsés, dès lors que cela a été prévu par testament, ne sont soumis à aucun droit de succession :

=> Les primes versées par le souscripteur après ses 70 ans (hors intérêts) sont soumises aux droits de succession, selon les règles de droit commun, pour leur fraction qui excède 30 500€.

=> Un prélèvement de 20%, après un abattement de 152 500€, et de 31,25% au-delà de 700 000€ pour les souscriptions avant 70 ans.

L'article L132-12 du Code des Assurances expose que « le capital ou la rente stipulés payables lors du décès de l'assuré à un bénéficiaire déterminé ou à ses héritiers, ne font pas partie de la succession de l'assuré ». Le capital versé n'entre pas dans le calcul de la réserve héréditaire.

> **Réduction d'impôt** : le montant du coupon ne donne pas droit à une réduction fiscale car c'est la compagnie d'assurance qui est bénéficiaire.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE CONTRAT D'ASSURANCE-VIE INTENCIAL LIBERALYS VIE :

Contactez Habitat et Humanisme :

Tél. 04 72 27 42 58 viетpartage@habitat-humanisme.org

Depuis plus de 36 ans, face à l'exclusion et l'isolement, Habitat et Humanisme agit en faveur du logement, de l'insertion et de la création des liens sociaux.

Résolument tourné vers l'innovation, le Mouvement a développé des outils économiques à vocation sociale pour financer et mener à bien son action.